

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 Juin 2013

L'an deux mille treize, le vingt sept juin à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre AYLAGAS, Maire.

PRESENTS :

MM. AYLAGAS. BEY. BROCH. CAMPIGNA. CASANOVAS. DUCASSY. ESCLOPÉ. GAUTIER.
GONZALEZ. GRI. KERJOUAN. MADERN. PIERRUGUES. SÉVERAC.

Mmes. ARSANT. CACHIER. CASELLES. DE ROQUETTE BUISSON. FAGET. PARRA. PUJADAS
ROCA. REIMERINGER. ROQUE.

Mlle. PAYROT.

EXCUSES :

M. PILLON donne procuration à M. SÉVERAC.
Mme FAVIER AMBROSINI donne procuration à Mme ROQUE.
Mme MORESCHI donne procuration à M.AYLAGAS.

ABSENTS :

Mme CALAIS.
Mme DEMONTE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PARRA.

* * *

<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013</p>	<p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 5.4 Délégation de fonctions.</p>	<p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE N° 01</p>
--	---	---

Objet : COMPTE - RENDU DE DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal dans le cadre des compétences déléguées au Maire par ce même Conseil.

Décision numéro 26
Délégation service public - Port de plaisance

Afin de redéfinir les termes contractuels de la délégation de service public relative à l'exploitation du service portuaire, une mission d'expertise juridique et financière sera confiée au CMS Bureau Francis Lefebvre de Lyon associé au cabinet d'expertise comptable ORFIS BAKER TILLY moyennant une rémunération de 7000 euros HT pour chaque prestataire, frais de déplacement en plus.

Décision numéro 27
Modification d'une régie de recettes

Consécutivement à l'institution de la gratuité pour l'entrée dans le Parc de Valmy, la régie de recettes pour les droits d'entrée et prestations annexes est modifiée afin de limiter les produits encaissés aux ventes de cartes, guides et autres prestations assimilées.

Décision numéro 28
Autorisation d'ester en justice

Consécutivement au recours formé par Mme DELHOUM Fatiha, agent de la Mairie d'Argelès-Sur-Mer, à l'encontre d'une décision de M. le Maire requalifiant l'arrêt de service de cette dernière en maladie ordinaire, M. le Maire est autorisé à ester en justice auprès du tribunal Administratif de Montpellier dans le cadre de l'instance référencée 130205-3.

Décision numéro 29
Implantation d'un manège au Port

Un espace situé Place Magellan à Argelès-sur-mer sera consenti en location pour l'implantation d'un manège destiné aux enfants au bénéfice de la SARL Le Rond Point moyennant une redevance annuelle d'occupation de 5.550 euros, la durée du contrat étant limitée à 5 ans avec faculté de dénonciation annuelle.

Décision numéro 30
Pae Neguebous Avenant n°1 TPC et ARAIVIA

1) Lot 1 terrassement voirie : Entreprise TPC.
Le marché initial avait pour objet le réaménagement du chemin de Neguebous ainsi que la création d'un carrefour giratoire.

Travaux en plus-value au marché initial :
Réalisation de murs et de clôtures en limite de parcelles riveraines
Aménagement d'un accès provisoire à la résidence de tourisme "Village Center"

Aménagement d'un espace vert devant l'hôtel
Purges complémentaires aux terrassements

Travaux en moins-value au marché initial :

Terrassement et structure de chaussée non réalisés sous chaussée existante
Diminution de la largeur du trottoir en béton balayé

Réajustement du montant du marché : Le montant global des modifications, après mise au point des quantités, fait ressortir une plus-value financière de + 32 541.68 € H.T. soit + 38 919.84 € TTC soit une augmentation de 9.86% du marché initial.

2) Lot 2 réseaux humides : Entreprise ARAIVIA.

Le marché initial avait pour objet la création d'un réseau pluvial collectant les eaux jusqu'à l'agouille des Conques ainsi que le busage du canal d'arrosage dans l'emprise du projet.

Travaux en plus-value au marché initial :

Réfection provisoire de voirie sur tranchée eaux usées
Puits sec provisoire en attente de l'exutoire définitif

Travaux en moins-value au marché initial :

Remplacement du cadre d'arrosage par une canalisation Ø 500
Suppression de la section de réseaux pluvial située en zone foncière non maîtrisée

Réajustement du montant du marché : Le montant global des modifications, après mise au point des quantités, fait ressortir une moins-value financière de – 33 115.00 € H.T. soit - 39 605.54 € TTC soit une diminution de 11.47% du marché initial.

Décision numéro 31 Autorisation d'exploitation temporaire
--

Une autorisation d'exploitation limitée à deux ans sera consentie à M. Michel MARTEL pour son activité de tourisme équestre sur les terrains du Conservatoire du Littoral, dont la Commune a la gestion au Mas Larrieu, dans le cadre d'une convention prévoyant une redevance annuelle de 800 Euros versée à la Commune.

Décision numéro 32 Démolition du deuxième préfabriqué Ecole Curie Pasteur - Avenant
--

Un avenant, pour diminution du montant concernant le marché des travaux de démolition du deuxième préfabriqué en vue de la construction d'un restaurant scolaire dans l'enceinte de l'école primaire Curie Pasteur, est conclu avec l'entreprise SAS Caminal – Avenue de Prades – 66000 Perpignan.

Objet de l'avenant : Le maître d'ouvrage ayant demandé de ne pas démolir le local à vélo, le montant du marché a été diminué de 394.68 Euros TTC >>> 300,00 Euros HT.

Le nouveau montant du marché est donc porté à 15 033.72 Euros TTC >>> 12 570.00 Euros HT. La moins value s'élève donc à – 2.558 % du contrat initial.

Décision numéro 33 Renforts de Gendarmerie

La location de logements pour l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie nationale en juillet et août 2013 fera l'objet de deux contrats de location supplémentaires auprès de l'agence de la Gare moyennant une dépense totale de 5.675 € avec règlement d'un acompte de 1.703 €.

Décision numéro 34 Optimisation des ressources fiscales
--

En vue d'optimiser l'assiette des taxes foncières et taxes d'habitation, une convention d'étude et d'assistance sera passée avec la société ECOFINANCES pour une durée de 3 ans moyennant une rémunération de 7500 euros HT pour l'étude, la phase de la mission d'assistance étant rémunérée en pourcentage de l'augmentation des ressources constatées.

Décision numéro 35
Acquisition de Peinture

Dans le cadre de "l'acquisition de peinture" par marché à procédure adaptée sous forme de bons de commandes avec montant minimum et montant maximum, pour trois lots d'une durée de un an renouvelable deux fois, conclu avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Peinture Bâtiments

attribué à : PRO PEINTURE SARL GANO 2480 AVENUE JULIEN PANCHOT 66000
PERPIGNAN pour somme : 8 000 € HT minimum 24 000 € HT maximum ANNUEL

Lot 2 : Peinture de Stade

attribué à : PAYSAGE SYNTHEZE CHEMIN DE LA BASSE 66350 TOULOUGES
pour somme : 5 000 € HT MINIMUM 11 000 € HT MAXIMUM ANNUEL

Lot 3 : Produits de marquage routier

attribué à : SOCIETE APPLICATIONS ROUTIERES (SAR) 41 RUE DES TROIS FONTANOT
92024 NANTERRE CEDEX pour somme 7 500 € HT MINIMUM 30 000 € HT MAXIMUM ANNUEL

Décision numéro 36
Acquisition d'un camion 6 x 4

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'acquisition d'un camion 6 x 4 il a été retenu l'entreprise "MAN CAMIONS ET BUS" - Chemin CASSELEVRES-LADOUX - 31790 SAINT JORY pour une somme de 108 593.00 € HT soit 130 784.72 € TTC.

Décision numéro 37
Pourvoi en cassation contre un arrêt de la cour
administrative de Marseille

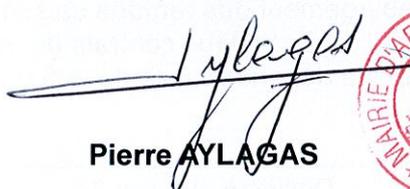
L'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Marseille le 2 mai 2013, annule l'arrêté préfectoral déclarant cessible au profit de la commune d'Arglès-sur-Mer les parcelles nécessaires à l'aménagement d'une liaison routière entre le giratoire du port et celui de Valmy. Monsieur le Maire défère cet arrêt à la censure du Conseil d'Etat.

Décision numéro 38
Renforts de Gendarmerie

La location de logements pour l'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie nationale en juillet et août 2013 fera l'objet de deux contrats de location supplémentaires auprès de l'agence FONCIA BUSCAIL moyennant une dépense totale de 6.913 € avec règlement d'un acompte de 1.728 €.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 02
--	--	--

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

• **Rappel**

Lors du vote du budget primitif pour 2013, les crédits ont été globalement adoptés au titre des subventions allouées aux associations locales.

• **Proposition**

Dans le cadre des crédits ouverts, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

<u>Article SP.6574.2420</u>	Groupe Préhistoire Vallespir	>>	500,00 €
	Capbreu	>>	522,00 €
	El Casal de l'Albera	>>	1 113,00 €
	Els Amics Barca	>>	945,00 €
	Fils et Filles de Républicains Espagnols et Enfants de l'Exode	>>	516,00 €
	Foment de la Sardane	>>	1 722,00 €
	Association Histarc	>>	271,00 €
	Els Cantaires d'Argelers	>>	707,00 €
	Editions Massana	>>	6 650,00 €
	AssTouristique pour la sauvegarde des ermitages	>>	1 598,00 €
	Albera Viva	>>	460,00 €
<u>Article SP.6574.2510</u>	Association Course Nature 66	>>	7 000,00 €
	L'Art de L'Aikido	>>	306,00 €
	Association Sportive Locale Tae Kwon Do	>>	430,00 €
	Argelès Txa Txa Club	>>	428,00 €
	Les Gazels d'Orient	>>	204,00 €
	Le Phoenix Argelésien	>>	1 500,00 €
	Etoile Sportive Catalane (3ème acompte)	>>	32 511,00 €
<u>Article SP.6574.2520</u>	Association Argelésienne de Jumelages	>>	5 700,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Autorise le versement de ces subventions aux associations mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :

Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
Commune d'ARGELES-SUR-MER
Séance du Conseil Municipal
Jeudi 27 Juin 2013

CLASSEMENT ISSU DE LA
NOMENCLATURE
"ACTES " :
7.1.1.2 Compte Administratif

DELIBERATION
MUNICIPALE
N° 03

Objet : COMPTES 2012 DU P.A.E. DE CHARLEMAGNE

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2012 un total de dépenses de 3.403.578,39 € et 1.262.464,43 € en recettes d'investissement soit un déficit de 2.141.113,96 € qui sera compensé en partie par les participations restant à percevoir auprès des promoteurs, soit 1.140.866 €, dans le cadre des travaux en cours.

• **Proposition**

Aucune opération n'a été enregistrée en section de fonctionnement. De ce fait, il n'y a pas lieu de se prononcer sur un report de résultat.

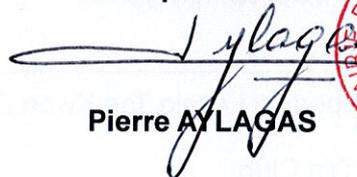
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 3 contre (Mme Caselles, M. Madern, M Pierrugues),

Approuve les comptes de ce budget annexe pour 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :



Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 7.1.1.2 Compte Administratif	DELIBERATION MUNICIPALE N° 04
--	--	--

Objet : COMPTES 2012 DU P.A.E. DE NEGUEBOUS

• **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2012 un total de dépenses de 73.899,69 € et 1.258.459,34 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 1.184.559,65 € qui est affecté aux travaux à réaliser pour la viabilité de ce secteur.

• **Proposition**

En section de fonctionnement, il subsiste un solde excédentaire de 253 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	253,00 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2012	253,00 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	253,00 Euros

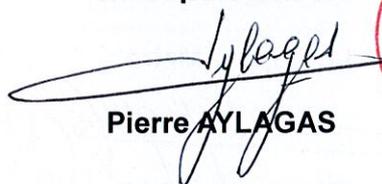
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour, 2 contre (Mme Caselles, M. Madern),

Approuve les comptes 2012 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES" : 7.1.1.2 Compte Administratif	DELIBERATION MUNICIPALE N° 05
--	---	--

Objet : COMPTES 2012 DU LOTISSEMENT DE TAXO

- **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe, dans le cadre de la comptabilité de stocks, s'équilibrent en section d'investissement à 1.871.165,35 € en section d'investissement.

- **Proposition**

En section de fonctionnement, le solde excédentaire s'élève à 103.926,88 €. Il est proposé de le maintenir en section de fonctionnement :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0,22 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2012	103.926,88 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	103.926,88 Euros

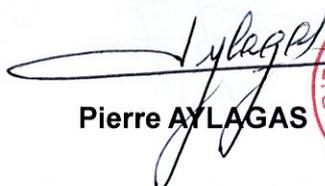
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 3 contre (Mme Caselles, M. Madern, M Pierrugues),

Approuve les comptes 2012 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 7.1.1.2 Compte Administratif	DELIBERATION MUNICIPALE N° 06
--	--	--

Objet : COMPTES 2012 DU SERVICE PORTUAIRE

- **Rappel**

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2012 un total de dépenses de 1.955.170,99 € et 2.880.628,86 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 925.457,87 €.

- **Proposition**

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 4.266,62 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	4.286,06 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	4.286,06 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2012	4.266,62 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	4.266,62 Euros

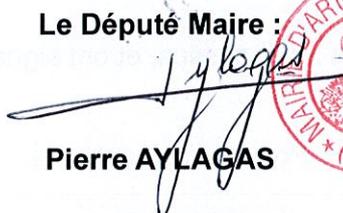
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 3 contre (Mme Caselles, M. Madern, M Pierrugues),

Approuve les comptes 2012 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 7.1.1.2 Compte Administratif	DELIBERATION MUNICIPALE N° 07
--	--	--

Objet : COMPTES 2012 DU CAMPING LE ROUSSILLONNAIS

• **Rappel**

Les comptes de la régie du camping Le Roussillonnais ont été soumis à l'examen préalable du Conseil d'Exploitation qui a émis un favorable à leur adoption lors de la séance du 1er mars 2013.

Les comptes de ce budget annexe présentent au 31 décembre 2012 un total de dépenses de 413.894,30 € et 443.623,48 € en recettes d'investissement soit un solde excédentaire de 29.729,18 €.

• **Proposition**

En section d'exploitation, le déficit de l'exercice antérieur qui s'élevait à 43.827,97 € est porté à 124.279,67 mais il restait au 31 décembre 2012 des recettes à percevoir (de l'ordre de 100.000 €) qui ont été perçues au premier trimestre 2013.

Il est proposé de procéder à l'affectation suivante :

POUR MEMOIRE :	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	43.827,97 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde de l'excédent débiteur (ligne 002)	43.827,97 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT au 31/12/2012	124.279,67 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en déficit reporté (report à nouveau débiteur – ligne 002)	124.279,67 Euros

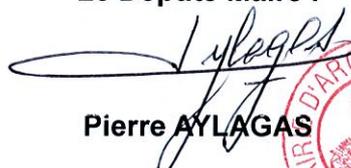
LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 3 contre (Mme Caselles, M. Madern, M Pierrugues),

Approuve les comptes 2012 de ce budget annexe ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 7.1.1.2 Compte Administratif	DELIBERATION MUNICIPALE N° 08
--	---	--

Objet : COMPTES 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

• **Rappel**

Les comptes du budget principal présentent au 31 décembre 2012 un total de dépenses de 13.577.478,40 € et 12.101.782,43 € en recettes d'investissement, soit un solde déficitaire de 1.475.695,97 € largement couvert par l'affectation du résultat d'exploitation présentée ci-après à hauteur de 5.036.579,23 €.

• **Proposition**

En section d'exploitation, ce budget présente un solde excédentaire de 5.612.369,17 € pour lequel l'affectation suivante est proposée :

POUR MEMOIRE :	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5.414.671,63 Euros
Virement à la section d'investissement (compte 106)	3.916.359,59 Euros
Solde de l'excédent antérieur (ligne 002)	1.498.312,04 Euros
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT au 31/12/2012	5.612.369,17 Euros
Affectations obligatoires :	
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 106)	5.036.579,23 Euros
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 106)	
- en excédent reporté (report à nouveau créditeur – ligne 002)	575.789,94 Euros

Ce résultat d'exploitation s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires qui avaient été définies pour 2012. En effet, dans le document d'orientations budgétaires pour 2012, figurait notamment l'objectif suivant :

« viser un objectif de prélèvement qui demeure supérieur à 3.000.000 € ».

Avec un prélèvement supérieur à 5.000.000 €, cet objectif a été largement dépassé.

De même, l'objectif de dépenses d'équipement pour 2012, de l'ordre de 6.000.000 €, a été réalisé puisque celles-ci s'élèvent à près de 7.000.000 € pour le budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 3 contre (Mme Caselles, M. Madern, M Pierrugues),

Approuve les comptes 2012 du budget principal ainsi que l'affectation du résultat d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 7.1.1.5 Autres actes budgétaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 09
--	---	--

Objet : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 02/2013

Cette décision modificative, qui ne concerne que la section d'investissement du budget principal, a essentiellement pour objet de permettre la réalisation d'écritures internes pour intégrer les avances sur travaux consenties dans le cadre de marchés de travaux publics.

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
01	238		041	Opérations patrimoniales		35 780,35
01	2315		041	Intégration des avances sur travaux	35 780,35	
				TOTAUX	35 780,35	35 780,35

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour, 1 contre (Mme Caselles), 2 abstentions (M. Madern, M Pierrugues),

Approuve la décision modificative budgétaire numéro 2 portant sur l'exercice 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :

P. Aylagas
Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 3.1 Acquisitions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 10
--	---	--

Objet : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

- **Rappel**

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice précédent.

- **Proposition**

Il appartient en conséquence au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce bilan.

Etat annuel des acquisitions immobilières

Désignation	Localisation	Référ. cadastr.	Origine de propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE : Article 2112.288							7 401,54 €
7 Ares 61 Ca	Las Honors	AN 353 AN 355	SCI Las Honors	SARL Camping Hippocampe	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. De Taxo	1,00 € 638,84 €
38 Ca	La Ville	BH 1387	Consorts Ferrer-Clos	M. Mme Ferrer Serge	Commune d'Argelès	Elargissement Av. du 8 mai	1,00 € 610,50 €
1 Ha 17 Ares 57 Ca	Saint Julien Saint Pierre	BC 1012 BC 1471	Athaner Investissem	Lotissement L'Oliveraie	Commune d'Argelès	Intégration voirie	1,00 € 705,40 €
1 Are 93 Ca	Taxo d'Avall	AO 315	Jean Llose	Marchal Emile	Commune d'Argelès	Elargissement Rue Berenger	1,00 € 699,12 €
2 Ares 32 Ca	Taxo d'Avall	AO 317	Marti Jean-Pierre	Marti Ludovic	Commune d'Argelès	Elargissement Rue Berenger	1,00 € 649,68 €
40 Ca	76 Route Nationale	BD 1032	SCI Gisou	Société GMGR	Commune d'Argelès	Elargissement Rte. Nationale	4 000,00 €
3 Ca	La Grone	BC 1492	Commune d'Argelès	SCI Valdoran	Commune d'Argelès	Echange Zone d'activités	93,00 €

Etat annuel des cessions immobilières

Désignation	Localisation	Réf. cadastr.	Origine de Propriété	Identité Du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions d'acquisition	Montant
CESSIONS IMMOBILIERES DIVERSES : Articles 775 & 7788							668 145,15 €
1 Are 21 Ca	La Grone	BC 1377 BC 1493	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SCI Valdoran	Soulte sur Échange terrain	3 751,00 €
87 Ares 29 Ca	Prade Basse	BP 224 783 - 789	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Athaner Château Valmy	Aménagement Ch. Charlemagne	523 740,00 €
16 Ares 56 Ca	Route d'Eine	AP 434	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	SCI JMR	Terrain Zone d'activités	132 466,15 €
13 Ares 84 Ca	La Joncasse	AZ 503	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Roch David	Soulte sur Echange terrain	2 768,00 €
38 Ca	La Ville	BH 1394	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Fabrice Rieu	Accès Impasse Du Marasquer	3 800,00 €
27 Ca	Prade Basse	BL 350	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Michon Bruno	Non aedificandi Villas du port	810,00 €
27 Ca	Prade Basse	BL 351	Commune d'Argelès	Commune d'Argelès	Gillion José	Non aedificandi Villas du port	810,00 €

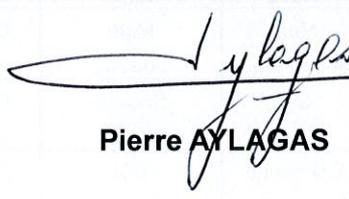
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte du bilan annuel qui lui est présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 3.2 Aliénations</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N° 11</p>
---	---	--

Objet : CESSION DE TERRAINS DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE TAXO

Par délibération en date du 26 avril 2012, le conseil municipal a approuvé la cession de quarante-et-un lots du lotissement communal sis au lieu-dit « Roure del Pastouret » à Taxo au bénéfice de jeunes ménages aux revenus modestes, leur permettant ainsi d'accéder à la propriété dans des conditions de prix favorables.

Deux d'entre eux se sont depuis désistés. Ils convient de réattribuer les deux lots correspondants à des ménages figurant sur la liste d'attente.

VU le document d'arpentage établi par géomètre le 30 novembre 2011;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 2 abstentions (Mme Caselles, M. Madern),

Décide de la réattribution de deux parcelles du lotissement communal au lieu-dit «Roure del Pastouret» cadastrées section AR au prix de vente de 191 € TTC le m2 en ce compris la TVA sur marge à la charge de la commune à :

- lot 1 : Monsieur et Madame COLLARD Bruno domiciliés 13 rue des Martins Pêcheurs 66700 ARGELES-SUR-MER ;

- lot 59 : Monsieur et Madame KOLIEL BENGABOU Mourad domiciliés 10 rue Violet 12 résidence Madeloc 66660 PORT- VENDRES.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le maire à l'effet de signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement et ainsi que les actes de vente à recevoir par la société civile professionnelle dénommée «Jean-François COURTY-Marie Pierre RIBES-LEON- Hervé PHILIPPE-Xavier DOAT, Notaires associés demeurant à Argelès route de Collioure.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants,

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013</p>	<p align="center">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 1.3 Conventions de mandat</p>	<p align="center">DELIBERATION MUNICIPALE N° 12</p>
--	--	---

Objet : CONVENTION SYDEEL 66 – CHEMIN DES OISEAUX ET IMPASSE DES MURIERS

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité des Pyrénées Orientales a été requis pour l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Chemin des Oiseaux et Impasse des Muriers.

Sur une dépense totale de 106 395,41 € TTC prise en charge par le SYDEEL, la participation communale s'élève à 79 514,57 € TTC.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la convention qui en résulte avec le SYDEEL.

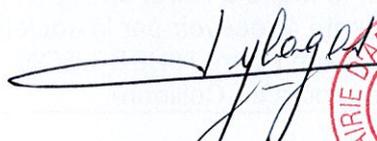
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Approuve la passation d'une convention avec le SYDEEL des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Chemin des Oiseaux et Impasse des Muriers.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS


REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 1.3 Conventions de mandat	DELIBERATION MUNICIPALE N° 13
--	---	--

Objet : CONVENTION SYDEEL 66 – RUE DES OLIVIERS

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité des Pyrénées Orientales a été requis pour l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Rue des Oliviers.

Sur une dépense totale de 57 875,11 € TTC prise en charge par le SYDEEL, la participation communale s'élève à 35 920,51 € TTC.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la convention qui en résulte avec le SYDEEL.

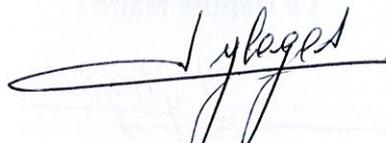
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Approuve la passation d'une convention avec le SYDEEL des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Rue des Oliviers.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :



Pierre AYLAGAS



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 1.3 Conventions de mandat	DELIBERATION MUNICIPALE N° 14
--	--	--

Objet : CONVENTION SYDEEL 66 – CHEMIN SAINT JULIEN

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité des Pyrénées Orientales a été requis pour l'organisation et la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Chemin Saint Julien .

Sur une dépense totale de 89 556,74 € TTC prise en charge par le SYDEEL, la participation communale s'élève à 64 760,87 € TTC.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver la convention qui en résulte avec le SYDEEL.

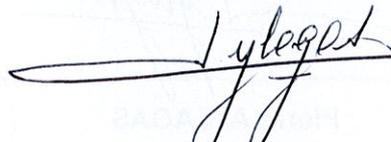
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Approuve la passation d'une convention avec le SYDEEL des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) Chemin Saint Julien.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



Objet : ADOPTION DU REGLEMENT HYGIENE ET SECURITE

Le règlement hygiène et sécurité est un document de synthèse, composé d'un corpus de règles en matière d'hygiène et de sécurité, ces règles se devant d'être également applicables à l'ensemble du personnel de la Ville d'Argelès-sur-Mer.

Il est adapté aux circonstances et au fonctionnement des services. Aussi, on y retrouve un ensemble de droits et d'obligations, pour chacun des acteurs (Autorité territoriale, Direction des services, comité hygiène et sécurité, médecine du travail, chefs de service, de pôle, d'équipe, agents, assistants de prévention...). Les procédures précisées en annexe facilitent l'appréhension des situations et guident l'action des différents intervenants.

Ce document émane d'un groupe de travail, composé d'élus et de représentants du personnel, issus des comités hygiène et sécurité de la Ville d'Argelès-sur-Mer et de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille. Quatre réunions ont rythmé la réalisation d'un document collégial et intercommunal, en vue d'une harmonisation des pratiques préventives et des procédures d'exécution.

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'à la médecine préventive ;

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité, le 14 juin 2013, par le comité technique paritaire et le comité hygiène et sécurité, réunis en séance extraordinaire ;

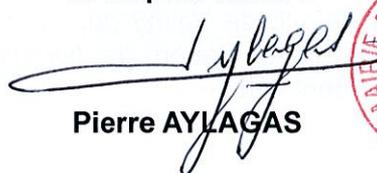
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte le présent règlement hygiène et sécurité, à compter du 1^{er} juillet 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS



<p align="center"> REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 27 Juin 2013 </p>	<p align="center"> CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES " : 8.8 Environnement </p>	<p align="center"> DELIBERATION MUNICIPALE N° 16 </p>
--	---	--

Objet : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VTT

Dans le cadre de sa politique de développement durable (Argeles ville du vélo) et de diversification de l'offre touristique, la municipalité souhaite développer et accompagner la pratique du VTT.

LE CONSTAT

- Fréquentation croissante du massif des Albères par les vététistes. Aucun circuit balisé de VTT
- Risque de se perdre dû aux difficultés de s'orienter du fait des nombreuses pistes DFCI et de la multiplicité des vallées et des ravins
- Pratique non structurée pouvant entrainer des conflits d'usage avec les randonneurs et les automobilistes fréquentant le massif

LE POTENTIEL

- Un espace de plus de 25 km² et 1 150 mètres de dénivelé favorable à une pratique du VTT sportive (À noter que le Puigmal - station de ski la plus haute des Pyrénées - a un dénivelé de 800 m)
- Un nombre important de chemins, pistes et sentiers, permettant de construire une offre variée
- Diversification de l'offre touristique de sports de pleine nature avec l'ajout d'une activité supplémentaire praticable aussi en avant et arrière-saison
- Une association très dynamique (Vélo Club des Albères) qui s'investit dans la pratique du VTT

LES OBJECTIFS

- Identifier Argelès-sur-Mer comme une destination VTT avec un niveau de services de qualité
- Structurer l'offre touristique de VTT sur Argelès-sur-Mer en termes de balisage, d'informations et d'événementiels
- Sécuriser la pratique du VTT pour les familles et les débutants avec une signalétique simple : balisage et indications sur le niveau de difficulté
- Sécuriser la pratique du VTT de descente pour les initiés avec la création d'une piste de descente aménagée à cette fin

LES ACTIONS PROPOSEES

- Création minimum de 100 km d'itinéraires, de difficultés variables, pour tous les vététistes du débutant à l'expert
- Réalisation d'une carte et d'un guide
- Matérialisation de la base VTT sur le site de Valmy par l'implantation - au niveau du parking - d'une base d'accueil VTT équipée d'une station de lavage et de gonflage, d'un panneau d'information, de places de stationnement vélos

QUI FAIT QUOI ?

► Le Vélo Club des Albères

Propositions de circuits VTT
Mise en place du balisage
Réalisation des tracés GPS
Petit entretien courant
Veille en lien avec la commune

► La commune

Prise en charge du balisage

Intervention ponctuelle sur les circuits si nécessaire (par exemple dégager un arbre couché)

Signature de conventions de passage avec les propriétaires

Valorisation touristique de l'offre VTT

► La FFCT

Labellisation des circuits et de la base d'activité de VTT de randonnée

Communication à échelle nationale

BUDGET ESTIMATIF

Investissement initial : 12 000 € HT (balisage, panneaux avec cartes, station lavage)

Fonctionnement annuel : 600 € (pour renouvellement du balisage)

CALENDRIER

Objet	Détail	Echéance
Identifier 100 km de circuits	Réalisation d'un plan provisoire Croisement des données circuits VTT et randonnée	Mi-mai 2013
Acter la volonté politique municipale	Délibération du Conseil Municipal pour la mise en place de l'offre touristique VTT et l'autorisation de signer les conventions d'objectifs et de partenariat	Juin 2013
Labellisation de la base d'activité VTT de randonnée FFCT	Rédaction d'une convention d'objectifs (entre la mairie, le Vélo Club des Albères et la FFCT)	Juin 2013
	Signature d'une convention de partenariat pour la base d'activité VTT de randonnée (entre la mairie et la FFCT)	Juillet 2013
Lieu d'accueil de la base VTT	Proposition au Bureau Municipal	Juillet 2013
Convention de passage	Négociations avec les propriétaires	De juillet à septembre 2013
Balisage et tracé GPS	Tracer les itinéraires après réception du matériel fourni par la FFCT	Automne 2013
Ouverture des circuits au public	Offre VTT complète : Tous les circuits balisés - Point d'accueil réalisé	1 ^{ER} ou 2 nd trimestre 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 1 abstention (Mme Caselles),

Approuve ce schéma et les actions à mettre en place,

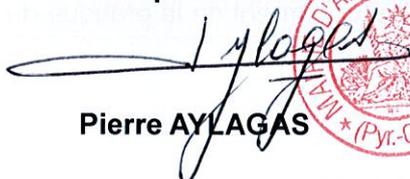
Autorise Le Maire à signer les conventions avec les partenaires (FFCT et Vélo Club des Albères),

Autorise Le Maire à signer les conventions de passage avec les propriétaires de parcelles concernés par le passage de pistes VTT.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire :


Pierre AYLAGAS

